

MM/MM

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION
C I V I L E

DECRET N° 79/16 du 2/03/79
portant promotion des Fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
des Services Techniques (METEOROLOGIE)
Avancement 1977

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU P

V I S A S :

Vu l'acte n° 005/PCT/CC du 7/2/79 portant fonctionne-
ment et organisation des Pouvoirs Publics;

VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant le Sta-
tut Général des Fonctionnaires ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 60-287/FP du 8 Octobre 1960 modifiant
le Décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant les Statuts Communs
des cadres de la catégorie A des Services Techniques en ce qui
concerne le Service de la Météorologie ;

VU le Décret n° 62-130/MP du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires

VU le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;

VU le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 72-271 du 5 Août 1972 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres des catégories A et B des Ser-
vices Techniques en ce qui concerne le Service de la Météorologie
abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 14 bis
du Décret n° 60-287 du 8 Octobre 1960 et de l'article 15 de
l'Arrêté n° 2160/FP du 26 Juin 1958 ;

VU la Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu l'acte n° 004/PCT/CC du 5.2.79 organisant l'expédition
des affaires courantes de l'Etat,

VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative
à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo ;

VU le Décret n° 78/617 /MTPT/ANAC du 16/Sept. 1978
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1977 des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (METEOROLOGIE)

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Monsieur MOUNINGUISSA Rémy; Ingénieur de la 3^{ème}
relève de 3^{ème} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (METEOROLOGIE) est promu au 4^{ème} échelon

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /- Ali

Par le Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 2 MARS 1979

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Camille DHELEO.

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de
Justice, Garde des Sceaux,

André MOUELE.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.....	1
- MINI T.P.T.....	2
- S. G.T.P.T.....	2
- D.F.P.....	2
- D.C.F.....	2
- A.N.A.C.....	5
- A.S.E.C.N.A.....	5
- DOSSIER	2
- INTERESSE	1
- S.G.C.M./B.C.....	3

47